

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01186

Numéro SIREN : 480 114 842

Nom ou dénomination : 2 B AUDIT & CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2018 sous le numéro de dépôt 19554

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

CHD AUDIT

14 rue Ernest Lavisse

02200 Soissons

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 2 B AUDIT & CONSEIL

Numéro RCS : 480 114 842

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 2014B01186

Adresse : 259 avenue de la République

59110 La Madeleine

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
approbation du traité d'apport partiel d'actif à la société 2B AUDIT & ASSOCIES SARL
Date de l'acte : 30/09/2018

Ce dépôt reçu au greffe le 03/12/2018 a été enregistré par le greffier soussigné le 07/12/2018 sous le numéro 2018R019554 (2018 51797).

Délivré à Lille Métropole le 7 décembre 2018

Le Greffier,



20182013554

07 DEC. 2018

2 B AUDIT ET CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 259 Avenue de la République - 59110 LA MADELEINE
480 114 842 RCS Lille Métropole

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2018

L'an 2018,

Le 30 septembre,

A 19 heures,

Les associés de la société 2 B AUDIT & CONSEIL, se sont réunis d'un commun accord en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

Sont présents :

Bruno BODDAERT,
Valérie SCHATTEMAN,

Seuls associés de la société 2 B AUDIT & CONSEIL.

Monsieur Bruno BODDAERT préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence il déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation d'un projet de traité d'apport partiel d'actif prévoyant l'apport par la société 2 B AUDIT & CONSEIL à la société 2B AUDIT & ASSOCIES de sa branche

My

complète et autonome d'activité de d'expertise comptable ; approbation de ces apports et de leur rémunération,

- Augmentation du capital social consécutive aux apports,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- un exemplaire du projet de traité d'apport avec ses annexes,
- les certificats de dépôt du projet d'apport partiel d'actif aux greffes des Tribunaux de commerce de Lille Métropole et Valenciennes,
- l'avis du projet d'apport partiel d'actif publié au Bodacc pour la société 2 B AUDIT & CONSEIL,
- l'avis du projet d'apport partiel d'actif publié au Bodacc pour la société 2B AUDIT & ASSOCIES,
- le rapport de la gérance,
- le rapport du Commissaire à la scission et aux apports désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Valenciennes le 12 septembre 2018,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que le rapport du Commissaire à la scission et aux apports établi conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce a été tenu à la disposition des associés, au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle les principales modalités de l'apport partiel d'actif projeté.

Puis, il donne lecture du rapport de la gérance prévu par l'article L. 236-9, al. 4 du Code de commerce.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Commissaire à la scission et aux apports.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du projet d'apport partiel d'actif et de ses annexes, signé le 25 septembre 2018 avec la société 2B AUDIT & ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 400 000 euros, dont le siège social est 67 Avenue Villars 59300 VALENCIENNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Valenciennes, sous le numéro 841 832 975 RCS Valenciennes,

- du rapport de la gérance,

- du rapport du Commissaire à la scission sur les modalités de la fusion et sur la valeur des apports en nature,

- de la situation comptable arrêtée au 30 juin 2018 pour la société 2 B AUDIT & CONSEIL, les comptes annuels n'étant pas les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération,

- de ce que la société 2B AUDIT & ASSOCIES clôturera son premier exercice social le 30 septembre 2018


Approuve :

- le projet de traité d'apport dans toutes ses dispositions et l'apport partiel d'actif qu'il prévoit, aux termes duquel la société 2 B AUDIT & CONSEIL fait apport à la société 2B AUDIT & ASSOCIES à titre d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions de sa branche complète et autonome d'activité de d'expertise comptable,

- l'évaluation, à partir des valeurs réelles au 30 juin 2018, des éléments d'actif apportés par la société 2 B AUDIT & CONSEIL, d'un montant de 510 707.05 euros et des éléments de passif pris en charge, d'un montant de 160 707.05 euros, soit un actif net apporté égal à 350 000 euros,

- l'attribution à la société 2 B AUDIT & CONSEIL de 3 500 parts de 100 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, portant jouissance du 1er juillet 2018, à créer par la société 2B AUDIT & ASSOCIES à titre d'augmentation de son capital de 350 000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M3 -


DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que l'apport partiel d'actif :

- prendra effet, fiscalement et comptablement, rétroactivement au 1er juillet 2018,
- ne sera définitivement réalisé qu'à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société 2B AUDIT & ASSOCIES qui approuvera l'apport et décidera l'augmentation de son capital destinée à le rémunérer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Bruno BODDAERT et Monsieur Bertrand GRAVEZ pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations d'apport par eux-mêmes ou par un mandataire par eux désigné, et en conséquence :

- de réitérer, si besoin est et sous toutes formes, les apports effectués à la société bénéficiaire, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission des éléments apportés par la société 2 B AUDIT & CONSEIL à la société 2B AUDIT & ASSOCIES,
- de remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès des administrations concernées, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque ; en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances,
- aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs, et faire tout ce qui sera nécessaire.

Elle donne tous pouvoirs à la gérance pour s'assurer que toutes les formalités consécutives à l'apport partiel d'actif ont bien été accomplies par la société bénéficiaire des apports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M3



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Bruno BODDAERT
agissant également en qualité de gérant



Valérie SCHATTEMAN



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
LILLE 3

Le 29/10 2018 Dossier 2018 00051992, référence 5914P03 2018 A 08109

Enregistrement : 375 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Trois cent soixante-quinze Euros

Montant reçu : Trois cent soixante-quinze Euros

Le Contrôleur des finances publiques

